

Conférence générale

GC(52)/20
30 septembre 2008

Distribution générale
Français
Original : Arabe et anglais

Cinquante-deuxième session ordinaire

Point 21 de l'ordre du jour
(GC(52)/21)

Communication du représentant permanent du Maroc, au nom des États arabes Membres de l'Agence, concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu une lettre datée du 29 septembre 2008 du représentant permanent du Royaume du Maroc, au nom des États arabes Membres de l'Agence, concernant le point 21 de l'ordre du jour de la Conférence générale intitulé « Capacité nucléaire israélienne ».
2. Conformément à la demande formulée dans cette lettre, la pièce jointe est reproduite ci-après.

Texte de la réponse du Groupe arabe au contenu de la lettre du représentant permanent d'Israël auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant l'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la 52^e session de la Conférence générale de l'Agence

Le Groupe arabe confirme que, malgré les résolutions successives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui reflètent un consensus international sur le désarmement et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et l'importance d'une application universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et après l'adhésion de tous les États arabes à ce traité, Israël refuse toujours d'y adhérer. En outre, Israël est, selon diverses informations, en train de mettre au point un programme nucléaire avancé à des fins militaires et, comme l'a annoncé son Premier Ministre, Ehud Olmert, dans une déclaration du 11 décembre 2006 à une chaîne de télévision allemande, Israël possède des armes nucléaires. Tout cela a un impact négatif sur la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient et sur les efforts visant à empêcher la prolifération dans cette région.

En conséquence, le Groupe arabe confirme l'importance d'inscrire le point sur la capacité nucléaire israélienne à l'ordre du jour de la Conférence générale pour faire en sorte que l'Agence internationale de l'énergie atomique continue à jouer son rôle dans le traitement de cette question importante, qui constitue un sujet de préoccupation pour la communauté internationale dans son ensemble et une cause supplémentaire de tension dans la région.